

Province de Québec
MRC de Bonaventure
Ville de Bonaventure

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO R2022-761
DE LA VILLE DE BONAVENTURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la ville de Bonaventure a adopté à sa réunion du 27 juin 2022 le Règlement numéro R2022-761;

Que ce Règlement a pour objet la mise en place d'un programme d'aide au secteur résidentiel sur le territoire de la Ville de Bonaventure (construction de logement), et pour ce faire un emprunt de 459 000 \$, remboursable sur 10 ans;

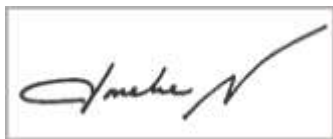
Que ce règlement a été approuvé par le Ministère des affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 27 juillet 2022;

Que ce Règlement est en vigueur en date du 28 juillet 2022;

Que ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la ville de Bonaventure ainsi que sur son site Internet.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Amélie Nadeau
Directrice générale adjointe et greffière

28 juillet 2022